

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Quinzième session
Genève, 26 – 28 octobre 2026

ANALYSE FINANCIÈRE ACTUALISÉE SUR L'INTRODUCTION ÉVENTUELLE DE NOUVELLES LANGUES

Document établi par le Bureau international

RAPPEL

1. À sa quatorzième session, tenue du 6 au 8 octobre 2025, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") a examiné la question de l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de La Haye¹.
2. Le groupe de travail a prié le Bureau international d'établir, pour sa prochaine session, des documents proposant :
 - i) les options possibles pour réduire le coût de la traduction tout en maintenant la qualité et en optimisant la pratique de la traduction, notamment aux fins de l'introduction éventuelle de nouvelles langues et de la mise à jour de l'étude figurant dans le document [H/LD/WG/11/4](#), compte tenu des outils et technologies de traduction automatique nouvellement disponibles et applicables; et
 - ii) une analyse financière actualisée de l'introduction éventuelle de nouvelles langues, y compris, mais sans s'y limiter, la réduction des coûts dans le cadre d'une pratique de traduction différenciée, et une évaluation des coûts de la traduction externalisée sur la base de différentes options et pratiques².

¹ Voir le document [H/LD/WG/14/1 Prov.2](#) (Projet d'ordre du jour).

² Voir le document [H/LD/WG/14/10 Rev.](#) (Résumé présenté par la présidente).

3. Le Bureau international a établi deux documents afin de répondre aux demandes formulées par le groupe de travail, à savoir le document H/LD/WG/15/6, intitulé “Options possibles pour réduire les coûts de traduction tout en maintenant la qualité”, et le présent document, qui contient une mise à jour du document [H/LD/WG/14/8](#), intitulé “Analyse financière actualisée sur l’introduction de nouvelles langues”. Le présent document comprend trois parties : des considérations d’ordre général, une description de la procédure de demande d’informations et une analyse financière actualisée.

CONSIDÉRATIONS D’ORDRE GÉNÉRAL

4. La présente analyse financière actualisée a été effectuée à partir des considérations indiquées ci-après.

L’estimation des coûts de traduction repose sur une procédure de demande d’informations

5. L’analyse financière des coûts de traduction récurrents figurant dans le document H/LD/WG/14/8 reposait sur les tarifs pratiqués en 2025 par des agences de traduction externes pour la traduction de documents relevant du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)³. Afin de répondre à la demande du groupe de travail concernant une analyse financière actualisée, le Bureau international a lancé en avril 2026 une procédure de demande d’informations, afin de recueillir des estimations de coûts auprès de prestataires externes de services de traduction spécialement pour les documents relatifs aux dessins et modèles. L’analyse financière actualisée de l’ensemble des coûts de traduction figurant dans le présent document repose sur les estimations de coûts obtenues dans le cadre de la procédure de demande d’informations.

L’estimation des coûts de traduction repose sur les tarifs applicables à des combinaisons linguistiques données

6. Les tarifs en vigueur dépendent de la combinaison linguistique. En conséquence, il est nécessaire de lancer une procédure de demande d’informations pour des combinaisons linguistiques données afin d’obtenir des estimations fiables de la part des prestataires de services de traduction. La procédure de demande d’informations menée par le Bureau international a porté sur des combinaisons linguistiques englobant sept langues : allemand, arabe, chinois, coréen, japonais, portugais et russe. Ces sept langues, ainsi que le français, l’anglais et l’espagnol, constituent les langues de publication prévues par le PCT. Ensemble, elles englobent également les langues officielles des Nations Unies, les langues examinées dans le cadre du système de Madrid, ainsi que celles qu’il est proposé d’inclure dans le système de La Haye en tant que langues de dépôt ou de travail.

PROCÉDURE DE DEMANDE D’INFORMATIONS

7. Le Bureau international a invité 32 prestataires de services de traduction enregistrés dans la plateforme officielle de passation de marchés des Nations Unies à participer à la procédure de demande d’informations⁴. Les prestataires ont été invités à fournir des informations sur leurs connaissances et leur expérience en matière de traduction d’indications relatives aux dessins et modèles, la technologie qu’ils utilisent, les mesures de sécurité des données qu’ils ont mises en place et leur capacité de traduction. Il leur a également été demandé de fournir des devis sans

³ Voir le paragraphe 24 du document H/LD/WG/14/8.

⁴ Dans le cadre d’une procédure de demande d’informations, les prestataires de services potentiels sont invités à indiquer, de manière confidentielle, une fourchette de prix sans engagement pour un service donné. Ils reçoivent des informations détaillées sur le service requis. En plus des devis, les prestataires de services doivent fournir d’autres informations pertinentes concernant, par exemple, leur expérience et leurs compétences.

engagement à la fois pour la traduction avec révision ultérieure et pour la postédition avec révision ultérieure. La traduction désigne le fait, pour un prestataire de services, de traduire directement de la langue source à la langue cible. La postédition consiste, pour un prestataire de services, à revoir le texte traduit par un système de traduction automatique afin de confirmer son exactitude et d'y apporter les modifications nécessaires. La révision désigne le fait, pour un traducteur expérimenté travaillant pour le prestataire de services, de revoir manuellement, avant la remise du document, la traduction directe ou le résultat de la postédition. La révision garantit un service de la plus haute qualité.

8. Les devis sans engagement sont exprimés sous la forme de fourchettes possibles de tarifs par mot traduit ou révisé, en francs suisses, les prestataires de services ayant indiqué à la fois leurs tarifs les plus bas et les plus élevés. Les prestataires ont volontairement indiqué des fourchettes larges par prudence compte tenu des nombreux facteurs inconnus. En l'absence de précisions sur le projet, les prestataires doivent tenir compte des variations potentielles quant à la complexité du texte, la terminologie technique, les exigences en matière de formatage et le délai d'exécution, autant de facteurs susceptibles d'influer sur le prix.

9. Dans certains devis, les tarifs de postédition ne sont pas sensiblement inférieurs aux tarifs de traduction directe, principalement du fait de l'incertitude quant à la qualité du résultat de la traduction automatique. Les prestataires de services doivent anticiper la possibilité que des révisions approfondies soient nécessaires si la traduction automatique s'avère inadéquate, ce qui équivaut parfois à une retraduction complète.

10. Cette incertitude serait fortement réduite dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres réelle, car les entreprises recevraient des échantillons représentatifs des données avec lesquelles elles travailleraient, ce qui n'est pas possible au cours d'une procédure de demande d'informations. Ainsi, les prestataires pourraient évaluer directement la qualité de la traduction automatique ainsi que le niveau réel de postédition requis et, par conséquent, affiner leurs estimations pour fournir des devis définitifs, qui se situeraient normalement dans la fourchette indiquée lors de la procédure de demande d'informations.

11. Par ailleurs, le prix n'est pas le seul critère de sélection, ni nécessairement le plus important. Les prestataires de services de traduction sont tenus de produire des échantillons de leur travail, dont la qualité fait l'objet d'une évaluation approfondie. D'autres facteurs jouent un rôle important dans le processus de sélection, notamment l'expérience avérée en matière de traduction d'indications relatives aux dessins et modèles, le nombre d'employés qualifiés disponibles et le savoir-faire technologique dans le maniement d'outils de traduction spécialisés. En outre, des contrats sont souvent attribués simultanément à plusieurs prestataires de services, dont le travail fait l'objet d'un contrôle permanent de la qualité. L'attribution de missions supplémentaires dépend de la capacité des prestataires de maintenir un niveau de qualité optimal.

12. Au vu de ce qui précède, l'approche la plus prudente à ce stade pour estimer la fourchette globale possible consiste à prendre en considération tous les devis sans engagement et à sélectionner la valeur la plus basse et la plus élevée. Bien que cette approche aboutisse à une fourchette large, elle englobe tous les cas de figure possibles si un appel d'offres devait être lancé.

13. Recourir à d'autres méthodes pour estimer la fourchette de prix la plus probable peut comporter plusieurs risques. La sélection d'une fourchette plus étroite en excluant les valeurs extrêmes ou en calculant la moyenne des estimations peut créer une estimation limitée de manière artificielle, qui ne tient pas compte des conditions réelles du marché au cours de la procédure d'appel d'offres formelle. Les prestataires de services peuvent proposer des prix différents lorsqu'ils soumettent des offres contraignantes, en particulier si les modalités du projet changent ou si les conditions du marché évoluent entre la demande initiale et l'appel d'offres formel. En outre, en se concentrant uniquement sur les valeurs médianes, l'on risque d'exclure des simulations de coûts légitimes potentiels en raison d'exigences de qualité, de

facteurs d'urgence ou de besoins terminologiques spécialisés variables. En restreignant la fourchette de manière prématurée, les besoins budgétaires risquent d'être surestimés ou, ce qui est plus problématique, les fonds alloués risquent d'être insuffisants lors de la soumission des offres réelles.

14. Dix prestataires de services de traduction ont participé à la procédure de demande d'informations menée et ont établi des devis pour des services de traduction et de postédition dans différentes combinaisons linguistiques. Les tarifs indiqués dans ces devis servent de base aux estimations des coûts de lancement et des coûts récurrents présentés dans le présent document.

ANALYSE FINANCIÈRE ACTUALISÉE

15. À l'instar de l'analyse précédente, figurant dans le document H/LD/WG/14/8, la présente analyse financière comprend à la fois les coûts de lancement et les coûts récurrents qui résulteraient de l'introduction d'une nouvelle langue dans le système de La Haye.

COÛTS DE LANCEMENT

16. Ainsi qu'il est indiqué dans le document H/LD/WG/14/8, l'introduction d'une nouvelle langue nécessiterait des modifications du système informatique actuel et la traduction des supports pertinents.

Système informatique

Option de la langue de dépôt

17. Cette option nécessiterait une modification de l'actuel système informatique pour permettre aux déposants de déposer des demandes internationales dans une nouvelle langue. Les coûts estimés pour développer le système restent inchangés, à savoir environ 200 000 francs suisses par nouvelle langue⁵.

Option de la langue de travail

18. Cette option nécessiterait une modification de l'actuel système informatique pour permettre aux déposants et aux titulaires d'exécuter toutes les transactions en ligne dans une nouvelle langue. En outre, des mises à jour du système interne seraient nécessaires pour permettre au Bureau international d'examiner les demandes internationales, de communiquer avec les déposants, les titulaires et les offices des parties contractantes désignées, et d'inscrire et de publier toutes les informations relatives aux enregistrements internationaux dans la nouvelle langue. Les coûts estimés pour les modifications à apporter au système informatique actuel restent inchangés, à savoir environ 300 000 francs suisses par nouvelle langue⁶.

Traduction des supports pertinents

Option de la langue de dépôt

19. L'introduction d'une nouvelle langue comme langue de dépôt nécessiterait la traduction de l'interface de dépôt eHague, du formulaire DM/1 et de tous les supports d'information⁷.

20. Compte tenu des tarifs indiqués au cours de la procédure de demande d'informations, on estime que les coûts de traduction des supports pertinents pour l'option de la langue de dépôt

⁵ Voir le paragraphe 9 du document H/LD/WG/14/8.

⁶ Voir le paragraphe 10 du document H/LD/WG/14/8.

⁷ Néanmoins, les textes juridiques du système de La Haye, le Guide à l'intention des utilisateurs du système de La Haye, les conseils concernant les reproductions, les conseils concernant l'incorporation de plusieurs dessins ou modèles et le kit d'adhésion existent déjà dans les six langues du système des Nations Unies. Voir l'annexe I du document [H/LD/WG/10/4](#).

seraient compris entre 9 000 et 51 000 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus bas et entre 26 000 et 83 200 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus élevé.

21. Une autre solution consisterait à réaliser les traductions à l'aide de technologies de traduction automatique, notamment les grands modèles de langage. Les traductions nécessiteraient une postédition plus ou moins importante, en fonction de la qualité pour chaque combinaison linguistique. On estime que les coûts de postédition pour l'option de la langue de dépôt seraient compris entre 7 800 et 41 600 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus bas et entre 20 000 et 68 400 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus élevé⁸.

22. Le tableau I indique la fourchette estimée des tarifs pour les services de traduction et de postédition des supports pertinents.

Tableau I : fourchette de tarifs possibles pour l'option de la langue de dépôt en francs suisses

	Traduction avec révision	Postédition de la traduction automatique avec révision
Combinaisons linguistiques avec les tarifs les plus bas	Entre 9 000 et 51 000	Entre 7 800 et 41 600
Combinaisons linguistiques avec les tarifs les plus élevés	Entre 26 000 et 83 200	Entre 20 000 et 68 400

Option de la langue de travail

23. L'introduction d'une nouvelle langue comme langue de travail nécessiterait la traduction de toutes les ressources, y compris les interfaces eHague, les formulaires, les interfaces de bases de données, le Bulletin des dessins et modèles internationaux et tous les modèles de notification⁹.

24. Compte tenu des tarifs indiqués au cours de la procédure de demande d'informations, on estime que les coûts de traduction seraient compris entre 11 250 et 63 750 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus bas et entre 32 500 et 104 000 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus élevé.

25. On estime que les coûts de postédition seraient compris entre 9 750 et 52 000 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus bas et entre 25 000 et 85 500 francs suisses pour la combinaison linguistique ayant le tarif le plus élevé¹⁰.

26. Le tableau II indique la fourchette estimée des tarifs pour les services de traduction et de postédition des supports pertinents.

Tableau II : fourchette de tarifs possibles pour l'option de la langue de travail en francs suisses

	Traduction avec révision	Postédition de la traduction automatique avec révision
Combinaisons linguistiques avec les tarifs les plus bas	Entre 11 250 et 63 750	Entre 9 750 et 52 000
Combinaisons linguistiques avec les tarifs les plus élevés	Entre 32 500 et 104 000	Entre 25 000 et 85 500

⁸ Ces coûts pourraient être encore réduits pour certaines combinaisons linguistiques pour lesquelles des services de traduction internes sont disponibles, sous réserve de la charge de travail et des ressources internes de ces services.

⁹ Voir la note de bas de page 7.

¹⁰ Voir le paragraphe 21.

COÛTS RÉCURRENTS

Système informatique

27. Les coûts annuels estimés de maintenance du système informatique et des ressources en ligne restent inchangés, s'élevant à environ 100 000 francs suisses par langue, tant pour l'option de la langue de dépôt que pour l'option de la langue de travail¹¹.

Traduction

Option de la langue de dépôt

28. Selon cette option, les déposants pourraient déposer des demandes internationales dans la nouvelle langue, en plus des trois langues actuelles. Le Bureau international traduirait les textes contenus dans les demandes internationales en anglais en tant que "langue relais", puis de l'anglais vers le français et l'espagnol¹².

29. Pour le calcul des coûts de traduction récurrents dans le cadre de cette option, la méthodologie suivie par la présente analyse actualisée diffère de celle utilisée dans le document H/LD/WG/14/8. L'analyse précédente avait estimé les coûts de traduction supplémentaires à partir du nombre moyen de mots par dessin ou modèle dans les demandes internationales, sans tenir compte du nombre de demandes internationales déposées dans une langue donnée. Cette approche indépendante de la langue a permis d'élaborer un barème de coûts générique applicable à toute nouvelle langue, quelle que soit la combinaison linguistique concernée¹³.

30. La présente analyse continue d'utiliser la même référence, à savoir le nombre moyen de mots par dessin ou modèle dans les demandes internationales¹⁴. Néanmoins, elle repose sur les tarifs indiqués par les prestataires de services potentiels au cours de la procédure de demande d'informations. Par ailleurs, les calculs tiennent compte du nombre réel de dessins et modèles dans les demandes internationales déposées en 2025, classés selon la langue utilisée dans la partie contractante du déposant¹⁵.

31. Par ailleurs, cette analyse actualisée ne contient pas de projections fondées sur des prévisions concernant les dépôts futurs dans le cadre du système de La Haye. Les coûts estimés présentés correspondent donc aux dépenses supplémentaires de traduction qui auraient été engagées en 2025 si les nouvelles langues avaient été disponibles dans le système de La Haye à cette période.

32. Le tableau de l'annexe indique la fourchette estimée des tarifs pour la traduction vers l'anglais, compte tenu des tarifs indiqués par les prestataires de services potentiels.

33. Le Bureau international ne dispose d'aucune mémoire de traduction pour les nouvelles langues. Toutefois, il devrait pouvoir bénéficier progressivement de la compilation des données de traduction, ce qui réduirait le volume des traductions devant être sous-traitées. On estime qu'environ 2,5% du nombre de mots de chaque langue pourraient dans un premier temps être traduits automatiquement grâce aux mémoires de traduction, une proportion qui devrait augmenter d'environ 2,5% par an (et jusqu'à environ 40%)¹⁶. Dès lors que la qualité de la

¹¹ Voir le paragraphe 20 du document H/LD/WG/14/8.

¹² Pour en savoir plus sur l'introduction de la "traduction indirecte" passant par l'anglais comme langue relais, voir les paragraphes 24 à 29 du document [H/LD/WG/8/5](#).

¹³ Voir les paragraphes 22 à 26 et le tableau I du document H/LD/WG/14/8.

¹⁴ En 2025, une demande internationale comportait en moyenne 24,5 mots par dessin ou modèle.

¹⁵ La présente analyse repose sur les statistiques actualisées tirées du tableau II du document [H/LD/WG/14/6 Rev.](#)

¹⁶ Voir le paragraphe 24 du document H/LD/WG/10/4 et le paragraphe 13 du document H/LD/WG/11/4. Une évaluation approfondie de l'augmentation prévue des taux de concordance n'a pu être réalisée qu'au terme de la première année complète de mise en œuvre.

traduction automatique sera suffisante, les coûts de sous-traitance seront calculés compte tenu des tarifs de postédition plutôt que des tarifs de traduction. D'après les informations fournies par les prestataires de services de traduction lors de la procédure de demande d'informations, on estime que le recours à des services de postédition plutôt qu'à des services de traduction pourrait permettre de réduire les coûts de traduction d'environ 20%.

Option de la langue de travail

34. Selon cette option, le régime linguistique envisagé à la règle 6 du règlement d'exécution de l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "règlement d'exécution") s'appliquerait également à une nouvelle langue. Les déposants pourraient déposer des demandes internationales dans n'importe quelle nouvelle langue, et le Bureau international inscrirait et publierait les enregistrements internationaux dans la nouvelle langue, en plus du français, de l'anglais et de l'espagnol.

35. Pour toute nouvelle langue, le Bureau international traduirait le texte en utilisant l'anglais comme "langue relais"¹⁷. Par rapport à la charge de travail actuelle, la traduction supplémentaire consisterait à traduire des textes soit d'une nouvelle langue vers l'anglais, soit de l'anglais vers une nouvelle langue.

36. Comme pour l'option de la langue de dépôt, les coûts de traduction supplémentaires dépendraient du nombre total de mots contenus dans les demandes internationales par année civile et des tarifs par mot. Cependant, contrairement à l'option de la langue de dépôt, où le texte est uniquement traduit d'une nouvelle langue vers l'anglais, l'option de la langue de travail nécessite une traduction dans les deux sens : d'une nouvelle langue vers l'anglais et de l'anglais vers une nouvelle langue.

37. Le tableau de l'annexe indique la fourchette estimée des tarifs de traduction pour plusieurs nouvelles langues, en s'appuyant sur les éléments suivants : i) le nombre réel de dessins ou modèles contenus dans les demandes internationales déposées en 2025 par des déposants issus de parties contractantes, classés selon la langue utilisée dans le ressort juridique du déposant¹⁸, ii) le nombre total de dessins ou modèles contenus dans les demandes internationales en 2025¹⁹, iii) le nombre moyen de mots par dessin ou modèle²⁰, et iv) la fourchette des tarifs indiqués par les prestataires de services potentiels au cours de la procédure de demande d'informations pour les traductions d'une nouvelle langue vers l'anglais et de l'anglais vers une nouvelle langue.

38. En résumé, si le système de La Haye avait fonctionné avec une langue de travail supplémentaire en 2025, les coûts de traduction annuels supplémentaires estimés se seraient situés entre 34 271 et 288 483 francs suisses, selon la langue et le prestataire de services (en partant de l'hypothèse que tous les éléments de texte contenus dans les demandes internationales auraient dû être traduits à partir d'une nouvelle langue vers l'anglais, ou inversement)²¹.

Contrôle qualité

39. Un certain pourcentage des travaux de sous-traitance seraient soumis à un contrôle qualité effectué par un traducteur interne confirmé qui maîtrise la langue source et dont la

¹⁷ Voir le paragraphe 28.

¹⁸ Voir le paragraphe 30.

¹⁹ En 2025, 28 588 dessins et modèles étaient contenus dans les demandes internationales (voir la [Revue annuelle du système de La Haye 2026](#)). Cela est pertinent dans la mesure où le Bureau international serait tenu de traduire dans cette langue toutes les demandes internationales qui ne sont pas déposées dans une nouvelle langue.

²⁰ Voir la note de bas de page 14.

²¹ Voir également le paragraphe 30.

langue maternelle est la langue cible²². L'introduction d'une nouvelle langue comme langue de dépôt nécessiterait donc un traducteur dont la langue maternelle est l'anglais et qui maîtrise la nouvelle langue. L'introduction d'une nouvelle langue comme langue de travail nécessiterait en outre un traducteur dont la langue maternelle est la nouvelle langue et qui maîtrise l'anglais.

40. Le coût total du contrôle qualité pour toute nouvelle langue n'aurait pas dépassé, selon les estimations, 2 768 francs suisses pour l'option "langue de dépôt" et 12 633 francs suisses pour l'option "langue de travail" en 2025²³.

Pratique différenciée en matière de traduction

41. Une solution possible pour réduire les éventuels coûts de traduction supplémentaires consisterait à mettre en place une pratique différenciée en matière de traduction²⁴. Selon une telle pratique, le Bureau international fournirait des traductions à l'aide des mémoires de traduction existantes et de WIPO Translate, sans postédition ni contrôle de la qualité de la traduction automatique obtenue au moyen de WIPO Translate pour les langues qui ne sont pas des langues de communication de parties contractantes désignées²⁵.

42. Par exemple, si le chinois était une langue de travail du système de La Haye, selon la pratique de traduction actuelle, toutes les demandes internationales déposées en chinois seraient traduites en anglais, puis de l'anglais vers toutes les autres langues de travail du système de La Haye, avec postédition et contrôle qualité, quelles que soient les parties contractantes désignées dans ces demandes internationales. Dans le cadre d'une pratique différenciée, les demandes internationales déposées en chinois seraient traduites en anglais, puis feraient l'objet d'une postédition et d'un contrôle qualité de la traduction automatique obtenue au moyen de WIPO Translate. Néanmoins, les traductions de l'anglais vers les autres langues de travail ne feraient l'objet d'une postédition et d'un contrôle qualité que si ces langues étaient des langues de communication par l'office d'une partie contractante désignée. À l'inverse, pour les demandes déposées dans d'autres langues de travail, le Bureau international ne procéderait à la postédition et au contrôle qualité de la traduction automatique de l'anglais vers le chinois que si la Chine était une partie contractante désignée.

43. Le Bureau international a effectué une analyse supplémentaire des incidences possibles de la mise en place de la pratique différenciée sur la charge de travail de traduction, en se fondant sur le nombre de dépôts et de désignations effectués en 2025. Cette analyse part du principe que les traductions sont effectuées selon une pratique de la traduction indirecte, passant par l'anglais comme "langue relais".

44. D'après l'analyse réalisée, on estime qu'une pratique différenciée en matière de traduction permettrait de réduire la charge de travail supplémentaire liée à la traduction jusqu'à 80% pour une nouvelle langue de travail d'une partie contractante.

²² Il est généralement admis qu'il suffit de soumettre 7% des travaux de sous-traitance à un contrôle qualité effectué par un traducteur confirmé. Pour de plus amples informations sur la méthode suivie pour le contrôle qualité, voir le paragraphe 26 de l'annexe II du document H/LD/WG/10/4.

²³ Voir le tableau de l'annexe.

²⁴ Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 7 du document [H/LD/WG/14/7](#).

²⁵ Conformément à la règle 6.3)ii) du règlement d'exécution, le Bureau international communique avec les offices des parties contractantes dans la langue notifiée par un office comme langue de communication ou bien dans la langue de la demande internationale.

45. Une pratique différenciée en matière de traduction ne réduirait pas la charge de travail supplémentaire liée à la traduction dans le cadre de l'option de la langue de dépôt, car toutes les demandes internationales déposées dans une nouvelle langue seraient traduites vers l'anglais, quelles que soient les parties contractantes désignées.

Examen

46. Les frais liés à l'examen des demandes internationales ont été mis à jour conformément aux coûts standard de personnel pour 2026²⁶.

Option de la langue de dépôt

47. Ainsi qu'il est indiqué dans le document H/LD/WG/14/8, l'introduction d'une nouvelle langue dans le cadre de cette option n'influerait pas sur les frais d'examen²⁷.

Option de la langue de travail

48. Dans le cadre de cette option, le Bureau international aurait besoin d'examineurs maîtrisant cette langue²⁸. Il est estimé qu'une nouvelle langue comptant moins de 1 000 dépôts pourrait entraîner une dépense annuelle comprise entre 90 000 et 154 300 francs suisses. Pour une nouvelle langue avec plus de 1 000 dépôts, la dépense annuelle pourrait être entre environ 180 000 et 309 000 francs suisses²⁹.

Service à la clientèle et relations avec les clients

49. Les frais liés au service à la clientèle, aux activités de sensibilisation et à la promotion ont été mis à jour conformément aux coûts standard de personnel pour 2026³⁰. Il est estimé que la mise en place d'un service client dans une nouvelle langue, pour moins de 500 demandes, pourrait entraîner une dépense annuelle comprise entre environ 45 000 et 77 000 francs suisses³¹. Pour une nouvelle langue avec moins de 1 000 dépôts, la dépense annuelle pourrait être entre environ 90 000 et 154 300 francs suisses³². Pour une nouvelle langue avec plus de 1 000 dépôts, la dépense annuelle pourrait être entre environ 180 000 et 309 000 francs suisses³³.

50. Les chiffres ci-dessus reposent sur des modèles de dotation en personnel conventionnels. Néanmoins, l'utilisation d'outils d'assistance reposant sur l'IA pourrait permettre de réduire certains de ces coûts.

²⁶ En 2026, le coût standard annuel d'un poste G-6 s'élève à environ 154 300 francs suisses, tandis que celui du titulaire d'un contrat de prestataire de services individuel s'élève à environ 90 000 francs suisses.

²⁷ Selon cette option, le Bureau international traduirait les demandes internationales déposées dans les nouvelles langues vers l'anglais pour l'examen. En conséquence, le Bureau international n'aurait pas besoin d'examineurs maîtrisant de nouvelles langues.

²⁸ Le Bureau international examinerait les demandes internationales, communiquerait avec les déposants, les titulaires et les offices des parties contractantes désignées, et inscrirait et publierait toutes les informations relatives aux enregistrements internationaux dans une nouvelle langue. Actuellement, le Service d'enregistrement de La Haye dispose de ressources minimales pour examiner les demandes internationales dans les nouvelles langues (voir le paragraphe 33 du document H/LD/WG/10/4).

²⁹ Globalement, pour une nouvelle langue avec plus de 1 000 demandes internationales par an, deux examinateurs à temps plein seraient nécessaires. Pour une nouvelle langue avec moins de 1 000 demandes internationales par an, deux examinateurs à temps partiel seraient nécessaires à 50%.

³⁰ Voir la note de bas de page 26.

³¹ Pour une nouvelle langue avec moins de 500 demandes internationales par an, le Bureau international pourrait assurer un service à la clientèle avec un collaborateur et un outil de traduction automatique.

³² Pour une nouvelle langue avec moins de 1 000 demandes internationales par an, deux collaborateurs à 50% maîtrisant la nouvelle langue seraient nécessaires.

³³ Pour une nouvelle langue avec plus de 1 000 demandes internationales par an, deux collaborateurs maîtrisant cette langue seraient nécessaires en renfort au sein du service à la clientèle. Les coûts pourraient être réduits si le Bureau international pouvait recruter des collaborateurs polyglottes.

Résumé

Coûts de lancement

Option de la langue de dépôt

- Le coût total de lancement pour le développement du système informatique et la traduction de tous les documents se situerait approximativement entre 207 800³⁴ et 283 200 francs suisses³⁵ par nouvelle langue.

Option de la langue de travail

- Le coût total de lancement pour le développement du système informatique et la traduction de tous les documents se situerait approximativement entre 309 750³⁶ et 404 000 francs suisses³⁷ par nouvelle langue.

Coûts récurrents

Option de la langue de dépôt

- Au total, les coûts annuels récurrents pour la maintenance du système informatique resteraient d'environ 100 000 francs suisses par langue³⁸.
- Les coûts annuels de traduction et de contrôle qualité pour une nouvelle langue de dépôt auraient varié entre environ 95 et 43 614 francs suisses en 2025, en fonction de la langue et du prestataire de services³⁹.
- Ces coûts devraient diminuer au fil du temps, à mesure du développement des mémoires de traduction pour de nouvelles langues⁴⁰.
- Cette option de mise en œuvre n'entraînerait aucun coût supplémentaire pour l'examen des demandes internationales⁴¹.
- Compte tenu des données de 2026, il est estimé que les coûts annuels récurrents pour le service à la clientèle, les activités de sensibilisation et la promotion se situeraient entre environ 45 000 et 309 000 francs suisses selon la langue⁴².

Option de la langue de travail

- Au total, les coûts annuels récurrents pour la maintenance du système informatique resteraient d'environ 100 000 francs suisses par langue⁴³.

³⁴ 200 000 francs suisses pour les modifications du système informatique et 7 800 francs suisses pour la postédition des supports pertinents.

³⁵ 200 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 83 200 francs suisses pour la traduction des supports pertinents.

³⁶ 300 000 francs suisses pour les modifications du système informatique et 9 750 francs suisses pour la postédition des supports pertinents.

³⁷ 300 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 104 000 francs suisses pour la traduction des supports pertinents.

³⁸ Voir le paragraphe 27.

³⁹ Voir le tableau de l'annexe.

⁴⁰ Voir le paragraphe 33.

⁴¹ Voir le paragraphe 47.

⁴² Voir le paragraphe 49. Les coûts exacts dépendraient du nombre de demandes internationales déposées dans une nouvelle langue, qui déterminerait les ressources humaines nécessaires.

⁴³ Voir le paragraphe 27.

- Les coûts annuels de traduction et de contrôle qualité pour une nouvelle langue de travail auraient varié entre environ 44 302 et 300 747 francs suisses en 2025, en fonction de la langue et du prestataire de services⁴⁴.
- Ces coûts devraient diminuer au fil du temps, à mesure du développement des mémoires de traduction et de l'utilisation d'une pratique différenciée en matière de traduction⁴⁵.
- Compte tenu des données de 2026, il est estimé que les coûts annuels récurrents pour l'examen, le service à la clientèle, les activités de sensibilisation et la promotion se situeraient entre environ 135 000 et 618 000 francs suisses par langue, selon la langue⁴⁶.

51. Le groupe de travail est invité

i) à examiner le contenu du présent document et

ii) à transmettre de plus amples instructions au Bureau international.

[L'annexe suit]

⁴⁴ Voir le tableau de l'annexe.

⁴⁵ Voir les paragraphes 33 et 41.

⁴⁶ Voir les paragraphes 48 et 49. Le montant le plus bas, soit 135 000 francs suisses, comprend 90 000 francs suisses pour l'examen et 45 000 francs suisses pour le service à la clientèle, les activités de sensibilisation et de promotion; le montant le plus élevé, soit 618 000 francs suisses, comprend 309 000 francs suisses pour l'examen et 309 000 francs suisses pour le service à la clientèle, les activités de sensibilisation et de promotion.

Tableau : fourchette de coûts de traduction possibles en 2025, en francs suisses

	Option de la langue de dépôt		Option de la langue de travail	
	De	à	De	à
Fourchette possible, par mot (valeurs extrêmes) ⁴⁷	0,064	0,291	0,045	0,416
Estimation des coûts de traduction vers l'anglais ⁴⁸	81	40 998	81	40 998
Estimation des coûts de traduction à partir de l'anglais	s.o.	s.o.	25 000	282 543
Coût total de la traduction à partir de l'anglais et vers l'anglais ⁴⁹	81	40 998	34 271	288 483
Contrôle interne de la qualité	14	2 768	9 879	12 633
Estimation totale (y compris le contrôle interne de la qualité) ⁵⁰	95	43 614	44 302	300 747

[Fin de l'annexe et du document]

⁴⁷ Ces chiffres correspondent aux tarifs au mot les plus bas et les plus élevés, exprimés en francs suisses, indiqués dans les devis sans engagement fournis par les prestataires de services au cours de la procédure de demande d'informations.

⁴⁸ Ces estimations de coûts sont basées sur les devis fournis pour la traduction par mot vers l'anglais.

⁴⁹ Il convient de noter que les chiffres figurant dans cette ligne ne correspondent pas à la somme des montants indiqués dans la même colonne, car chaque ligne reflète indépendamment les montants minimaux et maximaux possibles pour l'ensemble des éléments de coût, sur la base de la fourchette de tarifs fournie par les prestataires de services.

⁵⁰ Le devis global comprend le coût de la traduction à partir de l'anglais et vers l'anglais, ainsi que le coût du contrôle qualité. Comme pour les lignes précédentes, les chiffres indiqués ne correspondent pas à la somme des montants dans la même colonne, car chaque ligne reflète indépendamment les montants minimaux et maximaux possibles pour l'ensemble des éléments de coût, sur la base de la fourchette de tarifs fournie par les prestataires de services.